



**COMITE SYNDICAL  
DU 7 avril 2023 A 09 H 30**

**Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty**

**Compte-rendu des débats**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 7 avril 2023 à 09 h 30 sous la présidence de Madame **Anne CLAUDIUS-PETIT**.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Françoise FAVIER, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Emmanuel LESCOT par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jérôme BERNARD par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Christelle ALLET, Patrick de CAROLIS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Antoine de la ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Jean-Christophe BRIFFAUD, Laëtitia POULET, Aurélie GRELLET, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Émilie IPSILANTI, Élodie AUJOULAT,

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation des procès-verbaux des Comités syndicaux des 7 et 27 mars 2023
- III. Délibérations à l'ordre du jour
- IV. Questions diverses

## I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame **Anne CLAUDIUS-PETIT**, Présidente du parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09 h 48, à laquelle sont présents ou représentés 14 membres.

La Présidente demande aux délégués de se prononcer sur l'utilisation du délai d'urgence en rappelant qu'il est déjà le 7 avril et que l'un des points de l'ordre du jour est le Débat d'Orientation Budgétaire.

Dans un premier temps, la Présidente souhaite faire part à l'assemblée d'une bonne nouvelle. M. Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires renonce à créer un Parc national en Camargue. Le Président de Région a fait valoir qu'il y a un Parc naturel régional depuis plus de 50 ans. C'est une victoire selon M. Renaud MUSELIER qui est satisfait d'avoir été entendu.

M. RAVIOL tient à profiter de cette bonne nouvelle pour rappeler qu'une zone humide ne peut pas exister sans les activités humaines.

M. GAY fait part de son attachement à la Camargue et du fait qu'il essaie en permanence de régler les problématiques du territoire.

Selon Mme BARLGUERIE-RAULET, compte tenu des difficultés de ces deux dernières années, c'est une bonne nouvelle sachant que le Parc était fragilisé du point de vue du fonctionnement. Ainsi, de Paris il pouvait sembler que tout était réuni pour la création d'un Parc national alors qu'une fois sur place, l'État ne pouvait que se rendre compte que le Parc naturel régional suffisait.

Pour la Présidente, cette nouvelle arrive au bon moment. Le Parc va pouvoir repartir avec d'autres moyens et d'autres objectifs. L'État souhaitait vérifier la pertinence des outils, le Parc était-il le bon outil ? La future Charte sera l'occasion de le montrer. Il faudra proposer des actions dans le cadre éventuellement de plans nationaux pour les zones humides.

## II. Approbation des procès-verbaux des Comité syndicaux des 7 et 27 mars 2023

La Présidente propose d'avancer dans les points abordés à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des Comités syndicaux des 7 et 27 mars ont été communiqués en annexe du dossier de séance afin d'être soumis au vote du Comité syndical de ce jour.

La Présidente propose des les adopter.

Il n'y a pas de remarque.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

## III. Délibérations à l'ordre du jour

### 1. Approbation du Règlement Intérieur proposé par le Bureau syndical

Une fois voté, cela permettra de lancer les commissions de travail.

La Présidente explique que certaines modifications ont été apportées par le Bureau.

Les élus s'ils le souhaitent peuvent intégrer les commissions. Aujourd'hui le Conseil Consultatif a été constitué sur la base des anciens membres mais il en accueillera de nouveaux (le Conseil Economique Social et Environnemental et France Nature Environnement des BDR s'ils en font la demande). S'ils le souhaitent, ils peuvent faire une demande à condition de respecter les conditions précisées dans le règlement intérieur.

Une phrase concernant le conseil scientifique et d'éthique a également été modifiée. Ainsi ce Conseil scientifique travaille sur des sujets « à la demande du Comité syndical et de sa Présidente » et sur « des sujets dont le Parc est saisi ». Ainsi, le conseil scientifique ne peut pas s'autosaisir d'un sujet qui l'intéresserait mais qui pourrait ne pas intéresser le Comité syndical. Ce conseil travaille réellement pour le Parc et pas comme une entité extérieure.

Mme BALRGUERIE-RAULET demande si les membres du Conseil scientifique sont toujours les mêmes ? Elle souhaite savoir qui le compose ?

M. ARNASSANT explique que ce conseil est le résultat de la fusion de plusieurs conseils scientifiques. De 2006 à 2017, il s'agissait de respecter l'équilibre entre des scientifiques d'envergure nationale et ceux plus locaux avec des connaissances spécifiques du territoire. Il y avait ainsi une coprésidence composée d'un scientifique local et un national. En 2017, il a été renforcé afin que les sciences humaines soient mieux représentées (sociologues, géographes). Actuellement il y a une trentaine de membres. Le règlement intérieur n'ayant depuis jamais été revu, c'est un des enjeux à venir afin que vous puissiez avoir un regard sur les cooptations qui peuvent se faire au sein du Conseil scientifique, notamment à la Présidence.

La liste des membres est accessible sur le site internet du parc.

Le Directeur explique qu'il est possible de présenter à un prochain Comité syndical la liste et ainsi la composition précise du Conseil consultatif et du Conseil scientifique et d'éthique afin que cela soit voté et validé par le nouveau Comité syndical. En cas d'ajout ou de la suppression d'un membre, cette mise à jour sera soumise au Bureau ou au Comité.

M. RAVIOL demande comment les présidents de commission vont faire remonter les informations au comité syndical.

La Présidente lui répond que le président du Conseil consultatif ainsi que les Présidents des commissions seront invités au Comité syndical.

Une dernière modification a été faite au Règlement intérieur. Il s'agit de l'ajout du Chapitre 7 intitulé « Visioconférence et téléconférence » qui permet, en cas de nécessité, d'assister au Bureau ou au Comité syndical à distance.

Après avoir énuméré les modifications, la Présidente propose au Bureau le vote du règlement intérieur.

Celui est adopté à l'unanimité.

## **2. Autorisation de levée de prescription**

Ce projet de délibération a été rédigé à la demande de la trésorerie.

La Présidente propose d'adopter la délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

## **3. Le rendez-vous paysan : Admission en non-valeur**

La Présidente précise que cette délibération concerne l'ancien délégataire des produits, sachant qu'il y a eu depuis une liquidation judiciaire. Une délibération avait été prise en 2020 mais celle-ci

comportait une erreur d'imputation comptable ce qui amène le Comité syndical à délibérer aujourd'hui pour régulariser la situation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4. indemnité de budget pour l'exercice 2022**

L'indemnité de 45,73 euros n'amène pas de commentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Approbation du compte de gestion 2022**

Habituellement, le compte de gestion est présenté par la trésorière qui n'a pas pu être présente aujourd'hui. Celle-ci a tout de même formulé quelques remarques que le Parc va essayer de rectifier.

Le Directeur explique que cela peut paraître complexe mais que le Parc passe à un nouveau système de comptabilité qui est la M57 et qui permettra une meilleure visibilité malgré la technicité. Sa mise en place nécessitera quelques délibérations.

Il n'y a pas d'autre question, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Approbation du Compte administratif 2022**

Mme Martine AMSELEM préside la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Suite à l'explication du document joint à la délibération, la Présidente du Parc sort de la salle.

Mme AMSELEM procède au vote du compte administratif.

Il est voté à l'unanimité.

#### **7. Affectation du résultat comptable 2022**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Débat d'orientation budgétaire**

La Présidente rappelle le contexte national actuel qui a pour impact l'ajout de charges supplémentaires sur le poste de l'énergie.

La Présidente évoque la mise en place d'une stratégie nationale pour la biodiversité, et tient à souligner l'importance du dernier paragraphe qui concerne le « Fonds vert ». Ce dispositif concerne l'amélioration de la performance énergétique mais aussi la biodiversité avec par exemple, l'adaptation des territoires au changement climatique.

La dotation annuelle d'ingénierie pour le Parc est de 148 000 euros. Celle-ci n'a pas été augmentée depuis longtemps. En 2022, il y a eu l'augmentation de certains coûts notamment de personnel, c'est pourquoi il est prévu une enveloppe supplémentaire de 30 000 euros par Parc.

Il faut accélérer la transition liée aux énergies renouvelables, une réflexion est menée pour éventuellement avoir un chargé de mission au sein du parc avec des compétences spécifiques sur ce sujet et pouvoir ainsi accompagner les acteurs du territoire dans cette transition énergétique.

M. RAVIOL s'interroge sur la possibilité, au vu de l'augmentation du coût de l'énergie et de la nécessité pour les arrosants de pomper l'eau, d'installer des panneaux solaires afin de limiter la dépense énergétique des ASA.

La Présidente lui répond que c'est une réflexion nécessaire à avoir.

Mme BALGUERIE-RAULET fait part d'une problématique concernant ce sujet. Cette initiative d'installation de panneaux solaires va dans le sens du processus de transition énergétique mais en même temps, il convient de ne pas implanter trop de panneaux photovoltaïques à des endroits qui ne seraient pas bien réfléchis. Il faut mener une réflexion à une échelle territoriale un peu large. Il y a également le risque de se retrouver face à d'autres difficultés, notamment concernant le foncier.

M. BRIFFAUD fait part d'un projet expérimental de la Compagnie nationale du Rhône concernant une nouvelle technologie d'énergie renouvelable. Cela consisterait à créer de l'électricité à partir de la différence de potentiel entre l'eau douce et l'eau salée. Ce projet semble prometteur et une présentation est prévue au mois d'avril ce qui permettra à l'équipe du Parc de poser des questions à ce sujet.

M. GAY répond que ce projet est créé par des français.

M. RAVIOL rappelle que la problématique de l'eau est importante en Camargue. Il semble y avoir un antagonisme entre l'environnement et l'agriculture et il faut pourtant faire le lien et rassembler les deux. Le rôle du Parc est d'être arbitre pour arriver à trouver un consensus car cela va être important dans l'avenir.

La Présidente fait part de son souhait d'amener tout le monde autour de la table pour le diagnostic afin de s'engager collectivement à aller dans le même sens.

Pour avancer dans le Débat, la Présidente rappelle la récente révision des statuts avec pour principal impact budgétaire l'éligibilité au fond de compensation de la TVA.

Elle fait part du contexte structurel 2022 marqué notamment par l'absence de directeur puis par le départ de la responsable du service administratif et financier en avril ainsi que l'absence de chef de pôle du service « Gestion des terrains » depuis juin 2021. Cela explique le mode dégradé dans lequel est le parc depuis un moment.

De plus, la situation financière délicate résulte en partie de l'absence d'outils de pilotage budgétaire. Il y a un manque de suivi des dossiers qui nous amène à des remboursements.

Un courrier a été adressé à M. DE CAROLIS car certaines subventions n'ont pas été reçues. Une demande a été adressée à la direction.

Mme BALGUERIE-RAULET répond que ce budget dépend du volet associatif et qu'elle n'a pas vu passer ces demandes de subventions dans les propositions qui lui ont été faites. Cela fera trop juste en temps pour passer au prochain Conseil Municipal de la Ville d'Arles mais elle se renseignera auprès de la personne en charge du volet associatif.

Mme POULET souhaite expliquer qu'il y a un remboursement de subvention de 38 500 euros qui date de 2019 dû au fait qu'il y a eu trop peu de dépenses. La situation du parc n'a pas permis de dépenser à hauteur de la subvention d'où le remboursement.

Pour la Présidente cette situation est révélatrice de la problématique du Parc, ce dernier est bloqué par le manque de trésorerie.

Concernant les orientations budgétaires, la Présidente propose de ne pas tout expliquer en détails, les délégués ayant reçu le document en amont. Il n'y a rien de particulier sur les contributions statutaires, l'augmentation celle de la région permet de couvrir l'indemnité de présidence.

Mme BALGUERIE-RAULET fait part d'une question qui lui est régulièrement posée. A savoir, pourquoi le budget de La Palissade est identifié à part ?

La Présidente lui répond que le budget de La Palissade n'est pas identifié à part. Pour les activités se sont des recettes distinctes au même titre que le musée, les recettes concernant la gestion des terrains naturels ne sont pas statutaires mais ce sont des subventions. Ainsi elles sont distinctes dans la mesure où ce sont des subventions que les collectivités votent chaque année. Mais il ne s'agit pas d'un budget annexe. Si la ville d'Arles préfère la transformer en cotisation annuelle plutôt qu'en subvention c'est possible.

Concernant la masse salariale, dans les faits des dépenses non budgétées sont arrivées et inversement. Nous arrivons finalement au montant du budget mais en terme de prévision il y a encore des améliorations. Certains recrutements ont été suspendus pour réussir à équilibrer le budget dans un premier temps.

La Présidente demande s'il y a des interventions sur ces orientations proposées ?

Le Directeur peut apporter quelques éléments complémentaires qui sont intervenus après la rédaction du document annexé. Il fait part du manque d'outils de pilotage aussi bien concernant la trésorerie, le budget que les ressources humaines.

Il y avait un écart entre les dépenses et recettes prévisionnelles de 320 000 euros. C'est pourquoi il est proposé des choix budgétaires, notamment un gel des recrutements voir même des renouvellements de poste ainsi que le retrait de certaines délibérations qui créent des postes car le Parc est dans l'impossibilité de payer ces postes. Il y a des projets, le Fonds Vert par exemple. Nous essayons de piloter plus finement pour des projets structurants.

Il convient d'aller de l'avant sur des projets structurants pour se lancer par la suite sur une révision de la Charte avec plus de crédibilité. Il y a une vraie attente de la part des acteurs qui sont sur le terrain.

Pour M. RAVIOL il est important que le Parc arrive à faire son travail.

Mme CONTRERAS confirme que le Parc est un acteur majeur sur le territoire et qu'il doit trouver toute sa place. La commune des Saintes-Maries de la Mer est très satisfaite, notamment pour Ginès et le bâtiment concerné qui se délabre depuis des années. La commune sera aux côtés du Parc.

Le Directeur souhaite soutenir les initiatives des mairies qui correspondent à la Charte.

La Présidente propose d'acter le fait d'avoir tenu le débat d'orientation budgétaire.

Elle propose de passer au reste de l'ordre du jour.

#### **9. Demande de subvention exceptionnelle à la Région PACA dans le cadre du recours à un cabinet conseil pour le recrutement du directeur**

La Présidente propose d'adopter la délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **10. Recrutement de 4 éco-gardes dans le cadre du dispositif saisonnier Garde régionale forestière 2023**

Ce dispositif finance le recrutement de 4 jeunes à cheval, afin de permettre une bonne médiation et une surveillance. Ces agents assureront une présence dans un endroit sauvage et magnifique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **11. Recours à un contrat d'apprentissage dans le cadre du suivi qualitatif et quantitatif de l'eau en Camargue**

Depuis quelques temps il n'y a plus de technicien chargé de l'eau.

Le Directeur, étant donné la situation actuelle et le fait que le contrat d'apprentissage n'ait finalement pas encore débuté, propose à la Présidente de surseoir au vote et de reporter la délibération à un prochain Comité syndical. Le jeune concerné par le contrat d'apprentissage, effectuera un stage de 2 mois non rémunéré à compter de la mi-avril.

La délibération est reportée.

### **12. Convention de rupture conventionnelle**

Mme BALGUERIE-RAULET fait part de son ressenti, il lui semble que cela ressemble plus à un licenciement qu'à une rupture conventionnelle.

La Présidente rappelle qu'il est bien prouvé que la rupture est conventionnelle et d'un commun accord. La personne concernée quitte le syndicat mixte dans les meilleures conditions.

Il est proposé d'adopter la délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

### **13. Recrutement 4 éco-gardes 2023**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **14. Création de poste Garde du Littoral**

Au vu de la situation financière du Parc, cette délibération est retirée.

### **15. Création d'un emploi temporaire au musée de la Camargue**

Il s'agit d'une régularisation car il y a eu besoin d'un agent pour permettre de maintenir l'ouverture au public du musée et entretenir l'extérieur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **16. Demande de subvention à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la Charte**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **17. Dotation d'ingénierie DREAL**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **18. Demande de subvention dans le cadre de la mission de gestion des espaces naturels 2023**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **19. Constitution du PAEC**

M. RAVIOL tient à signaler qu'il semble manquer sur le plan le nord de la Ville d'Arles ainsi qu'une partie de la ville de Tarascon où il y a trois riziculteurs à ne pas oublier.

Il y a des mesures qui ne sont pas dans la liste finale parce qu'elles ne sont pas passées au niveau du ministère.

Un comité de suivi local a été créé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **20. Animation du PAEC**

L'animation de ce projet demande du temps. En attendant, Mme Anne VADON effectue la plupart des diagnostics avec M. Alexandre CRESTEY et Gaëtan PLOTEAU. Cela nécessite la création de postes non permanents pour la mise en œuvre d'une mission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **21. Conventions de partenariats culturels**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **22. Acquisitions du Musée**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **23. Convention Fonds Tourisme Durable**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **24. Demandes de subventions du Musée**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **25. Mise à disposition d'un véhicule de fonction au Directeur**

Il n'y a aucune remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **IV. Questions diverses**

Il n'y a plus de question.

La séance est levée à 12h25.

  
Mas du Pont de Busy  
13200 ARLES  
Tél. 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 87